

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL

Demande de mise à disposition des justificatifs des charges (LR/AR)

Nom et prénom locataire

Adresse locataire

Tél. locataire

Nom propriétaire

Adresse propriétaire

Objet : Demande de mise à disposition des justificatifs des charges

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre décompte détaillé des charges locatives et vous en remercions.

Néanmoins, ce décompte ne fournit aucune précision relative au mode de répartition de ces charges entre les différents habitants de l'immeuble. Pourriez-vous nous faire parvenir un décompte détaillé présentant ce mode de répartition entre locataires ?

Nous vous rappelons que, selon l'article 23 de la loi du 6 juillet 1989, les demandes de provisions de l'année à venir doivent être justifiées par la communication de résultats antérieurs arrêtés lors de la précédente régularisation et, lorsque l'immeuble est soumis au statut de la copropriété, par le budget prévisionnel.

Enfin, ce même article précise que les pièces justificatives des charges sont tenues à la disposition du locataire pendant six mois à compter de l'envoi de ce décompte. Par conséquent, pourriez-vous m'indiquer les modalités pratiques (date, heure et lieu) me permettant alors de consulter ces documents ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

Fait le... à...

Signature